



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme hydrologique international (PHI)

43^e session du Bureau du PHI

Paris, 3-5 juin 2009

RAPPORT FINAL

UNESCO, Paris 2009

(SC-2009/WS/24)

TABLE DES MATIÈRES

OUVERTURE DE LA SESSION.....	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR LES 180^e ET 181^e SESSIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'UNESCO, Y COMPRIS LES PRÉPARATIFS DE LA 182^e SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA 35^e SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE.....	1
EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI À SA 18^e SESSION.....	2
Résolution XVIII-1 : Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau.....	2
Résolution XVIII-2 : Les initiatives dans le domaine de l'éducation relative à l'eau	2
Résolution XVIII-3 : Approbation de propositions d'établissement de centres relatifs à l'eau placés sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2).....	2
Résolution XVIII-4 : Soutien en vue de l'évaluation du PHI-VI et de l'établissement d'un rapport sur sa mise en œuvre	3
Résolution XVIII-5 : Soumission d'un appel au Conseil exécutif et à la Conférence générale de l'UNESCO	3
APERÇU DU STATUT DES CENTRES UNESCO RELATIFS À L'EAU (CATÉGORIES 1 ET 2)	4
Coopération du Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO avec l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau	4
Centres de catégorie 2 relatifs à l'eau proposés	4
Présentation générale des centres de catégorie 2 récemment approuvés.....	4
EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PHI-VII ET DES ACTIVITÉS CONNEXES DE L'UNESCO	5
Résultats de la mise en œuvre du PHI-VII depuis la 18 ^e session du Conseil intergouvernemental du PHI	5
Activités extrabudgétaires liées au PHI.....	7
Rapport du Comité des publications du PHI	7
Présentation des mécanismes en vigueur de mise en œuvre du PHI et évaluation de la situation actuelle du programme.....	8

CONSIDÉRATIONS SUR L'AVENIR DU PHI.....	8
Évaluation de la situation actuelle du PHI.....	8
Débat sur l'avenir du PHI et les questions d'organisation.....	9
Débat sur le rôle du PHI en Afrique	10
RELATIONS AVEC LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES.....	10
Coopération avec le système des Nations Unies sur les questions d'eau douce	10
Coopération entre le PHI et le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP).....	10
Coopération avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM)	11
Coopération avec les organisations non gouvernementales	11
Participation de l'UNESCO-PHI au 5 ^e Forum mondial de l'eau	11
QUESTIONS DIVERSES.....	12
Évaluation du PHI-VI.....	12
Détermination des méthodes de travail du Conseil du PHI : Révision des « Critères de recevabilité des projets de résolution et principes directeurs et procédure à suivre en vue de leur élaboration, puis de leur examen par le Conseil intergouvernemental (CIG) du PHI »	12
Préparatifs de la 44 ^e session du Bureau du PHI et de la 19 ^e session du Conseil intergouvernemental du PHI	12
Préparatifs en vue du 10 ^e Colloque Kovačs.....	13
Questions diverses.....	13
ANNEXES	
I Ordre du jour	
II Liste des participants	
III Liste des documents (documents en anglais seulement)	
IV Critères de recevabilité des projets de résolution (DR) et principes directeurs et procédure à suivre en vue de leur élaboration puis de leur examen par le Conseil intergouvernemental du PHI [version révisée, 5 juin 2009]	
V Glossaire des sigles et termes spéciaux utilisés dans le présent rapport	

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Bureau du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI) a tenu sa 43^e session au Siège de l'UNESCO à Paris, du 3 au 5 juin 2009, en présence de M. Abdin Mohd Ali Salih (représentant la région électorale Vb – États arabes), Président, et des vice-présidents dont les noms suivent : M. Benedito Braga (région III – Amérique latine et Caraïbes) ; M. Johannes Cullmann (région I – Europe occidentale et Amérique du Nord), M. Pavol Miklanek (région II – Europe orientale et centrale) ; M. Mbangiseni P. Nephumbada (région Va – Afrique) ; et M. Kaoru Takara (région IV – Asie et Pacifique). Tous les membres du Bureau étaient donc présents. M. Gabriel Arduino, Conseiller scientifique hors classe du Bureau de l'hydrologie et des ressources en eau, Département du climat et de l'eau, Organisation météorologique mondiale (OMM) ; M. Pierre Hubert, Secrétaire général de l'Association internationale des sciences hydrologiques (AISH) ; M. Didier Pennequin, Vice-Président pour l'Europe de l'Association internationale des hydrogéologues (AIH) ; M. Daniel Zimmer, Directeur associé du Conseil mondial de l'eau (CME) ; M. Alexandre Brasil da Silva, Premier Secrétaire de la délégation permanente du Brésil auprès de l'UNESCO ; Mme Suzuka Sakashita, Première Secrétaire de la délégation permanente du Japon auprès de l'UNESCO ; M. Leonard Khoza, Premier Secrétaire de l'Ambassade de la République d'Afrique du Sud à Paris ; et M. Abdelhafiz Elawad, Conseiller et Délégué permanent adjoint de la délégation permanente du Soudan auprès de l'UNESCO assistaient également à la réunion en qualité d'observateurs. La liste des participants figure à l'annexe II.

2. M. Salih, Président du Conseil intergouvernemental du PHI, a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux participants et en soulignant l'importance de la présente session, en particulier des discussions et considérations portant sur l'avenir du PHI. Il a par conséquent appelé les membres du Bureau à participer activement à la recherche de stratégies propres à ce que l'eau douce demeure une priorité pour l'UNESCO, et les a invités à élaborer le cadre institutionnel nécessaire à la mise en œuvre à long terme de ces stratégies. M. András Szöllösi-Nagy, Sous-Directeur général pour les sciences exactes et naturelles et Secrétaire du PHI, a également souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur général. Il a réaffirmé le rôle décisif du Bureau du PHI dans la mise en place de principes directeurs concernant les orientations et la gestion futures du programme, dans le contexte du prochain changement de direction à différents niveaux de l'Organisation. Il a de même insisté sur la nécessité de préparer un « changement de génération » pour assurer la transition au sein du PHI même et d'assurer la stabilité du programme afin que la prochaine direction puisse reprendre les travaux là où la précédente en était restée. Il a fait remarquer aux membres du Bureau l'importance du processus d'élaboration de la huitième phase du PHI, qui devrait débuter en 2010, et de l'harmonisation de la structure de la Division pour mieux servir le programme.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le Secrétaire du PHI a présenté l'ordre du jour, le calendrier des travaux ainsi que la documentation de base pour la session. Compte tenu de l'importance cruciale du PHI pour la région Afrique, le Président a proposé d'ajouter à l'ordre du jour un nouveau point, 7.4, axé sur « Le PHI en Afrique ». Le Bureau a ensuite adopté son ordre du jour, tel que modifié, qui figure à l'annexe I. La liste des documents disponibles pour la présente session est donnée à l'annexe III.

RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR LES 180^e ET 181^e SESSIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'UNESCO, Y COMPRIS LES PRÉPARATIFS DE LA 182^e SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA 35^e SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

4. Le Secrétariat a rendu compte des décisions des 180^e et 181^e sessions du Conseil exécutif ayant eu des incidences sur le PHI ainsi que des travaux préparatoires en vue de la 182^e session du Conseil exécutif et de la 35^e session de la Conférence générale. Le Bureau a de nouveau exprimé son inquiétude, constante depuis les sessions précédentes, concernant la réduction de la visibilité et du budget du PHI depuis quelques années, comme l'atteste l'actuel projet de 35 C/5, en

contradiction avec la gravité et l'importance croissantes des questions relatives à l'eau douce dans le monde. Un membre du Bureau a fait observer que les tentatives précédentes pour appeler l'attention du Directeur général sur cette question n'ont pas réussi à inverser la tendance à la diminution de la visibilité et du budget du PHI et a suggéré que tous les membres du Bureau demandent à leur délégation et aux représentants des autres États membres de leurs régions respectives quelle est à leur avis la meilleure solution pour que le Programme hydrologique recouvre d'urgence sa visibilité et son budget. Le Président du Bureau a fait savoir que, dans le cadre du suivi de la résolution XVIII-5 du PHI, il s'était entretenu avec le Directeur général, qui lui avait réaffirmé son soutien total au PHI. Les membres du Bureau ont demandé que cette partie du rapport du Bureau, ainsi que l'appel lancé par le Conseil intergouvernemental du PHI à sa 18^e session soient adressés au Directeur général, au Conseil exécutif, aux Commissions nationales pour l'UNESCO et aux Comités nationaux du PHI, afin de les informer des préoccupations du Bureau et du Conseil du PHI.

EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI À SA 18^e SESSION

Résolution XVIII-1 : Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau

5. Le Secrétaire du PHI a souligné l'importance de cette résolution pour la reconduction de l'Accord opérationnel concernant l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau. Le Bureau a rappelé qu'il importait que des pays autres que les Pays-Bas contribuent au budget de l'Institut. Le Secrétariat a fait savoir que plusieurs États membres, notamment le Brésil, le Japon et les États-Unis d'Amérique contribuent à des projets de recherche et à la formation. Il a également fait observer que le secteur privé continue d'investir dans des projets éducatifs et de recherche de l'Institut. À la demande des membres du Bureau, le Secrétariat a communiqué un rapport indiquant la liste des donations et contributions les plus récentes (2008) à l'Institut.

Résolution XVIII-2 : Les initiatives dans le domaine de l'éducation relative à l'eau

6. Le Programme UNESCO de bourses d'études supérieures dans le domaine de l'eau a été créé et lancé conformément aux règles adoptées par le Conseil intergouvernemental du PHI à sa 18^e session. Il est mis en œuvre grâce à des contributions des bureaux et organes de l'UNESCO ci-après : le Secrétariat du PHI (au Siège de l'Organisation), le Bureau de l'UNESCO à Quito, le Bureau de l'UNESCO à Jakarta, le Bureau de l'UNESCO à Beijing et le Bureau de l'UNESCO à Téhéran. Des bourses ont été accordées à des étudiants d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que de la région Asie et Pacifique qui ont entamé des études du niveau du master, en se basant sur les recommandations des hydrologues régionaux du PHI et avec le plein accord de leurs Comités nationaux respectifs du PHI. De plus, un étudiant originaire des États arabes fera partie des boursiers 2009-2010, avec le soutien du Bureau de l'UNESCO au Caire. Aucune contribution extrabudgétaire n'a été versée au Programme UNESCO de bourses d'études supérieures dans le domaine de l'eau pendant la période considérée et le Secrétariat œuvre actuellement à la création d'un compte spécial ayant de faibles frais généraux, afin de rendre ces donations plus intéressantes pour les donateurs. L'UNESCO-IHE et le PHI ont identifié des ressources en vue de l'évaluation mondiale des besoins en matière d'éducation et de formation relative à l'eau et les préparatifs de l'enquête ont démarré. Le Bureau encourage cette initiative, d'une importance vitale pour l'évaluation des besoins futurs en matière d'éducation relative à l'eau. Il est d'avis qu'une évaluation mondiale de ces besoins peut également aider à identifier des ressources financières supplémentaires pour l'éducation relative à l'eau à tous les niveaux, en particulier dans le cas des pays en développement.

Résolution XVIII-3 : Approbation de propositions d'établissement de centres relatifs à l'eau placés sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2)

7. Le Secrétariat a fait le point sur ces propositions en se fondant sur les indications détaillées fournies dans le document IHP/Bur-XLIII/7. Il a informé le Bureau que le Conseil exécutif avait, à

ses 180^e et 181^e sessions, recommandé à la 35^e session de la Conférence générale d'approuver la création des centres ci-après et autorisé le Directeur général à signer les accords correspondant entre l'UNESCO et les gouvernements des États membres concernés :

- Centre international HidroEx pour l'éducation, le renforcement des capacités et la recherche appliquée dans le domaine de l'eau (République fédérative du Brésil)
- Centre international des ressources en eau et des changements de l'environnement planétaire (Allemagne)
- Centre international d'écohydrologie côtière (Portugal)
- Centre pour la gestion durable des ressources en eau dans les États insulaires des Caraïbes (République dominicaine).

8. En ce qui concerne le Centre régional de glaciologie pour l'Asie centrale (République du Kazakhstan), le Secrétariat attendait encore que la République du Kazakhstan lui adresse une proposition détaillée et une demande officielle d'étude de faisabilité.

9. Eu égard au Centre international pour la gestion intégrée des ressources en eau (ICIWaRM), proposé par les États-Unis, le Secrétariat du PHI avait déjà réalisé l'étude de faisabilité. Il a été noté que le Gouvernement des États-Unis étudiait actuellement les questions juridiques et institutionnelles y relatives et que la proposition devait être soumise à la 182^e session du Conseil exécutif pour recommandation, puis à la 35^e session de la Conférence générale pour approbation.

10. S'agissant du Centre régional de formation et de recherche internationales sur les techniques relatives aux sédiments, aux isotopes et à l'érosion (Turquie), le Secrétariat attendait que lui soient adressées une proposition détaillée et une demande officielle d'étude de faisabilité.

Résolution XVIII-4 : Soutien en vue de l'évaluation du PHI-VI et de l'établissement d'un rapport sur sa mise en œuvre

11. La résolution XVIII-4 demandait la réalisation d'une évaluation externe de l'exécution du PHI-VI et l'établissement d'un rapport exhaustif sur sa mise en œuvre. Il invitait les États membres à verser des contributions volontaires, financières et en nature, en vue de ces deux activités. Le Secrétariat a indiqué qu'aucune contribution n'avait encore été proposée par les États membres, ni pour l'évaluation externe du PHI-VI ni pour la publication d'un rapport complet sur sa mise en œuvre.

12. Le Bureau a donc suggéré qu'une possibilité consistait à procéder à l'évaluation du PHI-VI dans le cadre du prochain C/5 (2010-2011) en y affectant un budget approprié, reconnaissant qu'il était préférable que des résultats préliminaires puissent être communiqués à la 19^e session du Conseil intergouvernemental. Il a également été proposé de partager les frais avec IOS. De plus, en cas d'utilisation du budget ordinaire à ces fins, le Bureau aiderait à la préparation du mandat en vue de l'évaluation et du rapport et apporterait son concours en donnant les informations nécessaires à l'équipe d'évaluation.

Résolution XVIII-5 : Soumission d'un appel au Conseil exécutif et à la Conférence générale de l'UNESCO

13. La résolution XVIII-5 a été adoptée en raison de la réduction d'environ 12 % du budget ordinaire alloué au PHI dans le cadre du projet de 34 C/5 par rapport au 33 C/5, et de sa réduction ultérieure de 4 % supplémentaires au terme de la 34^e session de la Conférence générale. Pour donner suite à cette résolution, le Président du PHI a adressé en août 2008 l'appel au Directeur général en demandant que sa présentation au Conseil exécutif soit dûment examinée (voir la lettre

jointe en annexe au document IHP/Bur-XLIII/7). Il n'a pas été répondu à cette lettre et l'appel n'a été présenté ni à la 180^e, ni à la 181^e session du Conseil exécutif. Il n'y a pas eu entre-temps de rétablissement des crédits budgétaires au titre du budget ordinaire 2008-2009 pour compenser les coûts budgétaires antérieurs et aucune mesure spéciale n'a été prévue pour augmenter le budget du PHI au titre du projet de 35 C/5 pour 2010-2011. Le Président du PHI a fait savoir qu'à l'occasion d'une rencontre avec le Directeur général, il avait été informé que l'eau restait une priorité pour l'UNESCO. Lors de cette réunion, le Directeur général avait invité le PHI à soumettre au Fond-en-dépôt japonais (JFIT) une proposition d'un montant de 200 000 dollars des États-Unis pour financer une initiative en faveur de l'éducation relative à l'eau. Une proposition sur ce sujet est en cours d'élaboration.

APERÇU DU STATUT DES CENTRES UNESCO RELATIFS À L'EAU (CATÉGORIES 1 ET 2)

Coopération du Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO avec l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau

14. Le Secrétariat a fait part des récents progrès accomplis dans le cadre de la collaboration entre l'UNESCO-IHE et le PHI, notamment la reconduction des accords institutionnels, le suivi de l'évaluation de l'UNESCO-IHE, le suivi du plan de travail et du Programme de bourses relatifs aux études supérieures dans le domaine de l'eau, la participation au Forum mondial de l'eau, la contribution à la 3^e édition du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, ainsi que la collaboration avec les initiatives du PHI et les centres de catégorie 2. Les membres du Bureau ont pris acte avec satisfaction de ces évolutions et ont réaffirmé leur plein appui à l'UNESCO-IHE.

Centres de catégorie 2 relatifs à l'eau proposés

15. Le Secrétariat du PHI a présenté la proposition du Gouvernement de la République du Soudan de créer un centre régional de renforcement des capacités et de recherche dans le domaine de la collecte de l'eau au Soudan, sous l'égide de l'UNESCO. Le Gouvernement soudanais a demandé que cette candidature soit traitée dès que possible afin de pouvoir être présentée à la 35^e session de la Conférence générale. Le Secrétariat du PHI a souligné que les délais étaient courts et qu'il fallait que la proposition soit tout d'abord soumise au Conseil intergouvernemental du PHI, conformément à la stratégie du PHI pour les centres de catégorie 2. Le Bureau s'est félicité de la proposition du Gouvernement soudanais et a observé avec beaucoup d'intérêt la nécessité de créer un tel centre afin de mettre en œuvre le Programme de l'UNESCO relatif à l'eau en Afrique. Le Bureau a demandé que la proposition soit révisée, conformément à la stratégie du PHI pour les centres relatifs à l'eau de catégories 1 et 2 et aux directives de l'UNESCO, notamment en précisant l'identité juridique du centre, sa structure de gouvernance et son autonomie financière et administrative. Le Bureau a également suggéré que le Centre mette davantage l'accent sur l'éducation et le développement des capacités. Le Bureau a recommandé que la proposition révisée soit élaborée à temps pour être présentée à la prochaine session du Conseil intergouvernemental du PHI.

16. Le Bureau a pris note de l'intérêt manifesté par l'Institut international d'hydrologie de Stockholm pour la création d'un centre de catégorie 2 sur l'hydropolitique avec le soutien de la Commission nationale suédoise pour l'UNESCO. Le Bureau a approuvé dans son principe cette intention et invité les entités compétentes à élaborer plus avant un document pertinent que le Gouvernement suédois soumettra à la prochaine session du Bureau du PHI, en précisant les dispositions proposées en matière de gestion financière et administrative.

Présentation générale des centres de catégorie 2 récemment approuvés

17. Le Secrétariat du PHI a fait le point sur les propositions de centres de catégorie 2 relatifs à l'eau approuvées aux 180^e et 181^e sessions du Conseil exécutif et sur celles qui doivent être présentées à la 182^e session. Le Bureau a relevé que les délais pour achever les documents en

instance étaient très courts ce qui, dans certains cas, risquait de compromettre leurs chances d'être soumis à la 182^e session du Conseil. Il a noté que la création des centres suivants pourrait être envisagée par le Conseil à sa 182^e session, après réception en temps voulu d'une proposition complète par le Secrétariat et la finalisation de l'étude de faisabilité et du projet d'accord :

- Le centre international pour la gestion intégrée des ressources en eau (ICIWaRM) (États-Unis d'Amérique)
- Le centre régional de formation et de recherche internationales sur les techniques relatives aux sédiments, aux isotopes et à l'érosion (Turquie)
- Le centre régional de glaciologie pour l'Asie centrale (République du Kazakhstan)
- Le centre d'écohydrologie pour l'Asie et le Pacifique (APCE) (Indonésie).

EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PHI-VII ET DES ACTIVITÉS CONNEXES DE L'UNESCO

Résultats de la mise en œuvre du PHI-VII depuis la 18^e session du Conseil intergouvernemental du PHI

Thème 1 : Adaptation aux effets des changements mondiaux sur les bassins fluviaux et les systèmes aquifères

18. Le Secrétariat a souligné le rôle joué par le Programme hydrologique international de l'UNESCO pour faire face aux répercussions des changements planétaires sur les ressources en eau, en offrant une plate-forme qui permet de faciliter et de soutenir les recherches afin de contribuer à la compréhension de la portée des impacts des changements mondiaux sur les bassins fluviaux et les systèmes aquifères en vue de gérer les ressources en eau de manière durable et évolutive. Il a été admis que les changements à l'échelle planétaire ajoutent une nouvelle dimension à la gestion intégrée des ressources en eau. Comme ils exigent des outils différents, il importe de distinguer différents facteurs, tels que la croissance démographique, la modification de l'utilisation des terres, le changement et la variabilité climatiques, les migrations et l'urbanisation et leurs impacts à l'échelle régionale et locale. Il a été pris acte qu'une série d'ateliers et de réunions régionales ont été organisés sur des sujets liés au changement climatique dans différentes régions et qu'un document conceptuel sur les changements à l'échelle planétaire, mettant l'accent sur les principales recommandations à ce sujet, est en cours de préparation. En outre, la plate-forme intersectorielle de l'UNESCO sur le changement climatique et l'élaboration de la troisième édition du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR-3) se sont inspirées de ce thème.

Thème 2 : Renforcement de la gouvernance de l'eau au service de la durabilité

19. Le Secrétariat du PHI a présenté tout un éventail d'activités entreprises dans le domaine du renforcement de la gouvernance de l'eau au service de la durabilité. Les principaux résultats et impacts des activités effectuées par le Secrétariat du PHI et les bureaux hors Siège ont été mis en relief. Ces activités comprennent notamment le lancement de la phase III du réseau HELP qui compte plus d'une cinquantaine de bassins fluviaux. Le Secrétariat du PHI, en collaboration avec le Gouvernement japonais et d'autres partenaires, a élaboré et présenté les Principes directeurs pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'échelon des bassins fluviaux lors du 5^e Forum mondial de l'eau. Le Programme PCCP assure efficacement la formation de formateurs au Moyen-Orient, dans le système des Nations Unies et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Deux cours ont été organisés pour les membres du personnel de la Commission Mékong, en coopération avec USAID et le Corps des Ingénieurs de l'Armée des États-Unis. Dans le cadre du projet ISARM, le Centre international d'évaluation des ressources en eau souterraines (IGRAC) a établi la carte relative aux « Aquifères transfrontières du monde – version actualisée en 2009 », qui

a été présentée lors d'une réunion spéciale à l'occasion du 5^e Forum mondial de l'eau. Les articles sur le « Droit des aquifères transfrontières », établis par la CDI avec le soutien du PHI ont été approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 63^e session. L'Assemblée générale a adopté une résolution et félicité le PHI pour son travail et son soutien. Les membres du Bureau ont pris acte avec beaucoup d'intérêt de ces activités et félicité le Secrétariat du PHI de la diversité de ses réalisations.

Thème 3 : Écohydrologie au service de la durabilité

20. Le Secrétariat du PHI a présenté les orientations actuelles du programme transdisciplinaire d'écohydrologie. Les principales réalisations comprennent notamment la création et la proposition de création de trois centres d'écohydrologie, sous les auspices de l'UNESCO en Pologne, au Portugal et en Indonésie ainsi que de nombreuses publications qui ont permis la reconnaissance du concept à l'échelle mondiale. Au titre du PHI-VII, l'initiative est axée sur l'élaboration de solutions véritablement intégrées pour résoudre les problèmes environnementaux dans le cadre des bassins fluviaux, en réunissant des compétences nouvelles dans les domaines de l'interpolation et de l'économie, et en lançant de nouveaux programmes éducatifs en écohydrologie. Le Bureau s'est félicité du développement de cette initiative et a demandé si l'orientation prise par le programme en ferait un programme GIRE. Le Secrétariat a répondu que ce n'était pas le cas puisque le programme reste axé sur le travail à l'interface entre l'écologie et l'hydrologie et fait uniquement intervenir d'autres disciplines pour appuyer les décisions des parties prenantes.

Thème 4 : L'eau et les systèmes permettant la vie

21. Le Secrétariat a résumé les activités et projets mis en œuvre au titre des différents axes d'étude. En ce qui concerne l'axe d'étude 4.1, le Secrétariat a appelé l'attention sur la création du groupe d'experts sur la qualité de l'eau de l'UNESCO-PHI et l'élaboration de deux études de cas portant sur l'impact du développement économique sur la qualité de l'eau (Chine) et sur les nouveaux polluants (Mexique). Il a été noté que le PHI devrait activement contribuer à la Journée mondiale de l'eau 2010, qui comportera un thème relatif à la pollution/qualité de l'eau. Pour ce qui est de l'axe d'étude 4.2, le Secrétariat a rendu compte de l'étroite coopération établie avec le groupe de travail de l'AIH-MAR et de la création d'un réseau conjoint PHI/AIH sur la question de la Gestion de la recharge des aquifères (MAR) en vue du partage des bonnes pratiques et de la coopération interrégionale et Sud-Sud. Il a aussi décrit un projet sur le terrain de recharge artificielle dans une zone côtière au Viet Nam. Un accent particulier a été mis sur des études relatives à la gestion de la recharge des aquifères et aux ressources en eau douce dans les PEID, en particulier la proposition relative aux eaux souterraines dans les petites îles des Caraïbes, préparée lors d'un séminaire organisé à Miami en mai 2009, pour présentation au FEM. S'agissant de l'axe d'étude 4.3, le Secrétariat a résumé plusieurs projets, en mettant notamment l'accent sur des stratégies de gestion durable des eaux urbaines et sur les infrastructures d'approvisionnement intégrées en eau des taudis et logements insalubres. Il a également été noté que deux nouveaux ouvrages ont été publiés dans la Série sur l'eau urbaine de l'UNESCO-PHI et que des cours de brève durée sur la gouvernance de l'eau urbaine ont été dispensés lors du 4^e Forum urbain mondial et du 5^e Forum mondial de l'eau. Le Bureau a fait observer qu'en ce qui concernait le projet relatif à la fourniture d'infrastructures aux peuplements informels, le PHI ne pouvait pas se limiter à l'approvisionnement en eau mais recherchait une approche intégrée englobant de manière holistique des besoins fonctionnels comme le transport, le logement, l'énergie et la gestion des déchets.

Thème 5 : L'éducation relative à l'eau au service du développement durable

22. Le Secrétariat a rendu compte des réalisations récentes et, notamment, des résultats et produits (1) de cinq ateliers régionaux sur l'éducation relative à l'eau (organisés au Paraguay, en décembre 2008 ; en Indonésie, en février 2009 ; en Afrique du Sud, en février 2009 ; aux Pays-Bas, en février 2009 ; et au Soudan, en mai 2009 ; chacun avec plusieurs partenaires indiqués

dans la présentation) et (2) de l'atelier sur l'éducation au service de la durabilité des ressources qui a eu lieu lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable - S'engager dans la seconde moitié de la Décennie (Allemagne, mars-avril 2009) et était organisée par le PHI, le Programme de l'ONU-Eau pour le développement des capacités et le BMU (Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire), avec la collaboration active de l'UNESCO-IHE, du réSEAU et de l'UNESCO-UNEVOC. Le Secrétariat a fait savoir que plusieurs événements avaient contribué à faire mieux connaître et comprendre les questions relatives à l'eau aux parties prenantes et à certains groupes cibles, notamment (3) le 5^e Forum mondial de l'eau (Turquie, mars 2009) et le rôle qu'y a joué l'UNESCO, (4) la Semaine de l'eau 2009 au Népal (Népal, mars 2009), (5) le Forum de l'eau et de la jeunesse (Guatemala, février 2009) et (6) la Fête internationale annuelle de la gestion technologique (Inde, janvier 2009). Les activités visant à renforcer les programmes d'éducation relative à l'eau se sont poursuivies. Elles comprenaient (7) un atelier régional sur l'élaboration de guides des programmes et de la formation des enseignants en EDD dans la région arabe (Liban, août 2008), (8) un soutien à l'élaboration des programmes fournis à des universités du Kazakhstan, d'Inde, du Népal et de Sri Lanka et (9) la préparation d'un ensemble d'instruments pour l'élaboration de programmes, en collaboration avec la Kent State University (États-Unis d'Amérique). En matière de renforcement des capacités humaines, le Secrétariat a présenté une actualisation des résultats (10) de la collaboration entre le PHI-LAC et la Fondation pour le projet WET qui, depuis 2007, a permis d'organiser 62 ateliers de formation à l'intention de 1 518 enseignants et éducateurs non formels de sept pays, (11) de la collaboration avec TERI dans le domaine de l'éducation relative à l'eau et de l'EDD au sens large en Inde, (12) du 18^e cours de formation PHI-Université de Nagoya intitulé « Télédétection par satellite des constituants de l'atmosphère » (Japon, novembre 2008), avec le soutien du JFIT. De plus, les capacités humaines se sont développées dans les États membres grâce (13) au Programme UNESCO de bourses d'études supérieures dans le domaine de l'eau et (14) à la supervision et au soutien technique apportés à des étudiants et cours de troisième cycle et de doctorat dans plusieurs universités. Les membres du Bureau ont pris acte des résultats obtenus avec beaucoup de satisfaction et rendu hommage au travail du Secrétariat.

Activités extrabudgétaires liées au PHI

23. Le Secrétariat a présenté un aperçu des activités extrabudgétaires en mettant l'accent sur d'importants fonds extrabudgétaires fournis au PHI par des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Le montant des fonds extrabudgétaires attribués à des activités liées à l'eau est plusieurs fois supérieur à celui inscrit au budget du Programme ordinaire. Le Bureau est convenu de l'importance vitale des financements extrabudgétaires pour élargir la portée des activités mises en œuvre par le PHI et est convenu de l'évolution positive des efforts de collectes de fonds supplémentaires. Cependant, les membres du Bureau se sont déclarés préoccupés par la longueur des processus administratifs nécessaires à l'établissement d'accords de coopération comme base de transfert de fonds extrabudgétaires au PHI ainsi que par l'approche adoptée par l'UNESCO pour les frais généraux. Ces longues et coûteuses procédures entraînaient une hausse du coût des projets extrabudgétaires et risquaient de réduire considérablement le montant du financement extrabudgétaire que l'UNESCO recevrait à l'avenir.

24. Le Secrétariat a fourni des informations actualisées sur l'état d'avancement de la demande formulée par l'UNESCO pour devenir agent d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) avec des perspectives élargies. Le Bureau a noté avec satisfaction que cette demande a été inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil du FEM, qui se tiendra à Washington du 22 au 24 juin 2009.

Rapport du Comité des publications du PHI

25. Le Secrétariat a présenté la nouvelle politique de publication et de diffusion de l'UNESCO (DG/Note/08/22) et les observations, délibérations et recommandations de la réunion du Comité des publications du PHI (Paris, 2-3 décembre 2008). Un document révisé sur la stratégie de

publication du PHI, conforme à la politique de publication et de diffusion de l'UNESCO, a également été présenté.

26. Le Secrétariat a fait remarquer que le processus administratif de production des publications du PHI demandait beaucoup de temps et de travail et a souligné la nécessité de répondre aux besoins intergouvernementaux du programme du PHI, en accélérant le processus global de publication sur la base d'une stratégie de publication du PHI bien établie. Le Bureau a vigoureusement approuvé les recommandations du Comité des publications et la stratégie de publication du PHI. Il a également demandé qu'en sa qualité de programme intergouvernemental, le PHI se voie octroyer, conformément à la Note bleue du Directeur général DG/Note/08/44, l'autonomie nécessaire, notamment en ce qui concerne la politique de gestion des contenus et de diffusion.

27. Le Bureau était préoccupé par le contenu et la présentation actuelle du site Web du PHI et a demandé au Secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour en faire un site vivant, conforme aux thèmes du PHI-VII.

Présentation des mécanismes en vigueur de mise en œuvre du PHI et évaluation de la situation actuelle du programme

28. Le Bureau a examiné les points 6.4 et 7.1 ensemble, étudiant simultanément les mécanismes en vigueur de mise en œuvre du PHI et l'évaluation de la situation actuelle du programme. Plusieurs questions ont été soulevées quant à l'optimisation de la mise en œuvre du programme, notamment le renforcement des Comités nationaux du PHI, le rôle des centres de catégorie 2 dans la mise en œuvre du Programme hydrologique, certaines des difficultés posées par les pratiques actuelles de décentralisation qui aboutissent souvent à l'attribution de crédits à des bureaux hors Siège de l'UNESCO qui ne disposent ni des compétences, ni de la capacité d'exécution nécessaires pour traiter les questions liées à l'eau douce. La nécessité de renforcer la coopération en sciences de l'eau, ce qui a des répercussions pour la prise de décision, et la nécessité d'une meilleure coordination avec les commissions nationales pour l'UNESCO, ont également été soulignées. Les fonds affectés à l'hydrologie devraient uniquement être décentralisés là où la capacité d'exécution existe.

29. Les membres du Bureau ont soulevé d'autres questions, notamment celle de l'importance de renforcer la coordination avec les Comités nationaux du PHI et avec les activités mises en œuvre dans chaque pays et dans leurs régions respectives. La nécessité d'un mécanisme coordonné de retour de l'information et de suivi de la mise en œuvre des projets a été constatée et l'attention appelée sur la nécessité de prendre en considération la diversité des questions de mise en œuvre dans les différentes régions. Le Président du Bureau a souligné l'importance de l'UNESCO et de son Programme hydrologique pour répondre aux besoins des États membres et le rôle essentiel que les bureaux régionaux de l'UNESCO pour la science devaient jouer dans la mobilisation et la coordination des Comités nationaux du PHI, des centres de catégorie 2 et des activités menées dans leurs régions respectives. Il a également fait observer que les bureaux régionaux de l'UNESCO devraient mieux comprendre le PHI et ses plans stratégiques ainsi que son caractère intergouvernemental. Le Bureau a demandé au Secrétariat de préparer un plan d'action pour répondre à ces questions et de le lui présenter à sa prochaine session.

CONSIDÉRATIONS SUR L'AVENIR DU PHI

Évaluation de la situation actuelle du PHI

30. Étant donné que la mise en œuvre du PHI repose sur des phases de six ans, qui sont élaborées et approuvées à l'issue d'un long et minutieux processus de consultation avec les États membres, d'autres organes des Nations Unies et des ONG partenaires, l'importance de définir les futures orientations stratégiques du Programme hydrologique a été soulignée. Le Bureau a

recommandé la poursuite du Programme hydrologique pour une huitième phase. Il a été pris bonne note de la nécessité d'en entamer bientôt la préparation.

31. Le Bureau a fait remarquer qu'il importait de rationaliser et développer encore les travaux du PHI sur l'adaptation aux changements mondiaux et à la variabilité climatique, la gestion des ressources en eau transfrontières, la gestion des eaux urbaines, les eaux souterraines et l'eau dans les PEID, thèmes qui constituent des axes d'étude potentiels de la huitième phase du PHI. Il a insisté sur la nécessité de concentrer davantage encore le programme. Le Bureau a également souligné qu'il fallait continuer de donner des conseils reposant sur des données scientifiques et de promouvoir l'établissement de passerelles entre science et formulation des politiques. L'accent a aussi été mis sur l'éducation, le renforcement des capacités et les priorités propres aux régions. Étant donné le rôle de l'hydrologie dans la gestion des ressources en eau dans un plus large contexte et l'ampleur croissante du PHI, qui devient de plus en plus interdisciplinaire, le représentant de l'AISH a suggéré de réorienter le programme, peut-être en lui donnant une nouvelle portée et un nouveau nom.

32. Le Bureau est convenu que le passage de la septième à la huitième phase du PHI devrait se fonder sur la notion de « continuité accompagnée de changements », ce qui permettrait de conserver le nom du programme et ses avantages stratégiques. Le Bureau a ensuite fait valoir que les orientations futures du PHI devraient tirer parti des avantages comparatifs du programme tout en tenant compte des tendances et des défis émergents. Par ailleurs, le développement historique du programme, à l'époque où le PHI et le Programme d'hydrologie opérationnelle (PHO) ont respectivement été créés à l'UNESCO et à l'OMM, devrait lui aussi être pris en compte dans les discussions sur l'avenir du PHI. Le représentant de l'OMM a indiqué que le PHO n'existait plus puisqu'il a été remplacé par le Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau, de plus large portée. Le Bureau a appelé l'attention sur l'importance de mieux intégrer l'exécution des programmes relatifs à l'eau de l'UNESCO, à savoir le PHI, le WWAP et les programmes de l'UNESCO-IHE et les autres composantes de l'UNESCO qui s'occupent de l'eau, y compris les chaires et les centres de catégorie 2 et relatifs à l'eau.

33. Le Bureau a décidé d'adresser une lettre aux Comités nationaux du PHI afin de commencer à préparer la huitième phase du programme et de mettre en place une équipe spéciale chargée de ce processus. Il a accepté de jouer un rôle dynamique dans la préparation d'un document conceptuel qui servirait de base au démarrage du processus de formulation du PHI-VIII début 2010.

34. Considérant la probabilité que l'actuel Secrétaire du PHI et Directeur de la Division des sciences de l'eau quitte prochainement son poste, le Bureau a estimé que : (i) le poste devait être maintenu à la classe D-2 pour plusieurs raisons, parmi lesquelles le fait que cette division était la plus grande du Secteur des sciences exactes et naturelles et que son programme était très vaste, en fait, le plus vaste du système des Nations Unies, y compris le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) dirigé par un fonctionnaire D-1, qu'il gère les relations avec une vingtaine de centres de catégorie 2 relatifs à l'eau, une importante coopération avec l'UNESCO-IHE, les chaires UNESCO relatives aux ressources en eau, ainsi que plusieurs autres grandes initiatives, et (ii) que le Bureau devrait être en mesure de participer à la sélection du nouveau Directeur/Secrétaire du PHI.

Débat sur l'avenir du PHI et les questions d'organisation

35. Le Bureau a évoqué la nécessité de faire coïncider les priorités du programme et la structure d'exécution. Il a été admis que la structure de la Division des sciences de l'eau devait répondre aux besoins du PHI et, à cet égard – et compte tenu de son rôle croissant dans le domaine des eaux souterraines – la création d'une nouvelle section sur les ressources en eau souterraine et les systèmes aquifères à compter de la période couverte par le 35 C/5 a été recommandée.

Débat sur le rôle du PHI en Afrique

36. Insistant sur la nécessité de renforcer le rôle du PHI en Afrique, le Président a demandé aux membres du Bureau et au Secrétariat de développer les activités du programme en Afrique. Il a ensuite rappelé les énormes besoins et possibilités de l'Afrique, qui constitue une priorité pour l'UNESCO, et le fait que plusieurs membres du personnel de l'UNESCO dans la région s'occupent des ressources en eau. Il a été rendu compte de diverses activités entreprises en Afrique.

37. Il a été rappelé que la première réunion régionale du PHI en Afrique s'est tenue à Abuja, Nigéria, en 2006. L'importance d'appliquer les décisions de la réunion régionale des Comités nationaux du PHI organisée à Cape Town en mars 2008, a également été mentionnée. Il a été demandé de soutenir l'institutionnalisation des Comités nationaux et des points focaux du PHI, notamment par le biais des réseaux régionaux existants, y compris des structures de mise en œuvre officielles, comme le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) et les réseaux UNESCO. L'accent a été mis sur l'urgence de renforcer la présence institutionnelle du PHI dans divers mécanismes et organismes régionaux.

38. Le Bureau a recommandé de développer la communication et la coopération entre les hydrologues régionaux du PHI, les Comités nationaux du PHI, d'autres organismes régionaux s'occupant de questions relatives à l'eau et le Secrétariat du Programme hydrologique.

RELATIONS AVEC LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Coopération avec le système des Nations Unies sur les questions d'eau douce

39. Le Secrétariat a rendu compte de la coopération du PHI dans le cadre de l'ONU-Eau, mécanisme de coordination pour les questions relatives à l'eau au sein du système des Nations Unies, ainsi que de la coopération bilatérale du programme avec plusieurs organismes des Nations Unies, comme indiqué dans le document IHP/Bur-XLIII/12.

40. Le Bureau a pris note de la signature récente d'un Mémorandum d'accord entre l'UNESCO et le PNUE, qui offre un cadre de coopération permettant de faciliter la collaboration entre les deux organisations et comprend également les questions relatives à l'eau douce.

Coopération entre le PHI et le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)

41. Le Secrétariat a rendu compte de la coopération qui s'est instaurée entre le PHI et le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP). Le PHI a participé activement à l'élaboration de la troisième édition du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau « L'eau dans un monde qui change » (WWDR-3) et a notamment coordonné la préparation du chapitre sur l'état de la ressource. Le rapport a été présenté par le Directeur général de l'UNESCO, au nom du système des Nations Unies, au 5^e Forum mondial de l'eau à Istanbul (Turquie), le 16 mars 2009. Le PHI a également contribué aux publications produites en marge du Rapport sur différents thèmes, dont les sécheresses, la gestion intégrée des ressources en eau et la résolution des conflits.

42. Le coordonnateur du WWAP a présenté aux membres du Bureau une mise à jour sur les activités du WWAP, mettant en relief les activités menées de concert avec le Secrétariat du PHI. Il a également noté que le PHI continuait de participer à la préparation des futures éditions du WWDR. Le Secrétaire du PHI a donné des informations complémentaires sur le financement extrabudgétaire du WWDR et fait savoir que le Gouvernement italien devrait ratifier un mémorandum d'accord avec l'UNESCO, qui assurerait un financement continu au Secrétariat. Le Bureau s'est félicité de cette initiative et de la vigoureuse collaboration avec le PHI.

Coopération avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM)

43. Le représentant de l'OMM s'est déclaré satisfait de la coopération avec le PHI et a informé les participants de l'état d'avancement de la troisième édition du Glossaire international d'hydrologie UNESCO/OMM, qui sera coordonnée par la Commission d'hydrologie. L'UNESCO et l'OMM ont également publié un manuel sur l'estimation et la prévision des étiages (Manual on the Estimation and Prediction of Low Flows). En outre, l'UNESCO et l'OMM ont organisé conjointement la Conférence internationale sur les eaux souterraines et le climat en Afrique (Kampala, 24-28 juin 2008). Il existait aussi une coopération étroite avec la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014). Le Représentant de l'OMM a également indiqué que l'ouvrage intitulé : Évaluation des ressources en eau – Manuel pour un examen des capacités nationales, avait été prêt plus tôt que prévu dans le document IHP/Bur-XLIII/12.

Coopération avec les organisations non gouvernementales

44. Le représentant de l'Association internationale des sciences hydrologiques (AISH) s'est félicité de l'étroite coopération entre l'AISH et l'UNESCO. Il a remercié cette dernière pour le soutien qu'elle apportera à la Convention internationale conjointe AISH/AIH qui se tiendra en septembre 2009 à Hyderabad (Inde) et en particulier aux ateliers HW2 (problèmes liés aux sédiments et gestion des sédiments dans les bassins fluviaux d'Asie) et HW3 (gestion des risques de crues et d'inondations). L'AISH est également reconnaissante à l'UNESCO de l'appui qu'elle lui a apporté pour numériser de nombreuses publications anciennes, qui sont désormais librement disponibles sur le Web (plus de 100 000 pages de documentation sur l'hydrologie). Le représentant de l'AISH a mentionné la poursuite de la collaboration au Glossaire international d'hydrologie et à l'IFI. Il a appelé en particulier l'attention sur le 10^e Colloque Kovačs sur le thème de « L'hydrocomplexité », qui sera organisé conjointement par l'UNESCO et l'AISH en juillet 2010, avant la session du Conseil intergouvernemental. Il a également annoncé que la prochaine assemblée de l'AISH se tiendrait dans le cadre de l'Assemblée générale de l'UGGI à Melbourne (Australie) en juillet 2010.

45. Le représentant de l'Association internationale des hydrogéologues (AIH) s'est déclaré satisfait de l'étroite coopération entre l'AIH et l'UNESCO. Il a remercié cette dernière de la poursuite de la coopération sur les questions relatives aux eaux souterraines et de la création d'une nouvelle section sur ce sujet. Il a également remercié l'UNESCO du soutien qui sera apporté à la Convention internationale de l'AISH/AIH qui se tiendra en septembre à Hyderabad (Inde). Le Bureau s'est félicité de la coopération avec l'AIH.

Participation de l'UNESCO-PHI au 5^e Forum mondial de l'eau

46. Le Secrétariat a rendu compte de la participation de l'UNESCO au 5^e Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Istanbul, Turquie, du 16 au 22 mars 2009, et des principaux résultats et conclusions des processus politiques, thématiques et régionaux du Forum, tels qu'indiqués dans le document IHP/Bur-XLIII/15. Les principaux points saillants en ont été : la participation du Directeur général au Sommet des chefs d'État ; le lancement officiel, au nom du système des Nations Unies, de la troisième édition du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, rapport phare des Nations Unies ; et la cérémonie de présentation des Principes directeurs pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'échelon des bassins fluviaux (importante publication de l'UNESCO préparée avec la contribution du Japon), cérémonie à laquelle ont participé son Altesse impériale le Prince héritier du Japon et le Directeur général de l'UNESCO, ainsi que la célébration de la Journée mondiale de l'eau sur le thème « Les eaux transfrontalières », organisée sous la direction de l'UNESCO.

47. Il a été noté que le Secrétaire du PHI avait coprésidé le Comité du processus politique du Forum et avait dirigé avec succès les préparatifs des négociations menées lors des processus politiques qui se sont tenus à quatre niveaux, chefs d'État, parlementaires, ministres et autorités

locales et régionales. De plus, l'UNESCO-PHI avait coprésidé les réunions sur les thèmes et sujets suivants du processus thématique du Forum : Thème 6 « Développement de l'éducation, de la connaissance et des compétences » ; Sujet 3.1 « Gestion des bassins et coopération transfrontalière » ; et Sujet 6.2 « Sciences et technologie de l'eau : des solutions innovantes et adéquates pour répondre aux besoins sociaux du XXI^e siècle ». L'UNESCO-IHE avait coprésidé la réunion sur le Sujet 6.1 « Stratégies de développement de l'éducation, de la connaissance et des compétences ». Le Secrétariat a souligné que la forte présence de l'UNESCO et sa participation active au Forum confirmaient son engagement et ses efforts constants en faveur de la promotion des sciences, de l'éducation et du renforcement des capacités pour faire face aux défis mondiaux liés à l'eau. L'accent a été mis sur le fait que la participation coordonnée des programmes et centres de l'UNESCO relatifs à l'eau notamment le PHI, le WWAP, l'UNESCO-IHE et certains centres de catégorie 2 avaient considérablement accru la visibilité du travail de l'Organisation dans le domaine de l'eau. Le Secrétariat a fait observer que le stand de l'UNESCO, qui présentait les programmes et centres de l'UNESCO relatifs à l'eau, au Salon de l'eau organisé lors du Forum, avait été le pavillon des Nations Unies le plus visité et avait attiré le plus grand nombre de personnes.

48. Le Bureau a rendu hommage à la participation active et aux importantes contributions du PHI au Forum et, en particulier, aux préparatifs de ses processus politiques et thématiques. M. Braga, en sa qualité de vice-président du Conseil mondial de l'eau, a souligné l'importante contribution de l'UNESCO aux travaux préparatoires en vue du processus politique du Forum et a remercié le Secrétariat du PHI des efforts qu'il avait déployés pour assurer l'efficacité et le bon déroulement des préparatifs, ce qui avait permis d'aboutir aux résultats de ce processus.

QUESTIONS DIVERSES

Évaluation du PHI-VI

49. Cette question a été examinée lors du compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution XVIII-4 : Soutien en vue de l'évaluation du PHI-VI et de l'établissement d'un rapport sur sa mise en œuvre (paragraphe 11 et 12 du présent rapport).

Détermination des méthodes de travail du Conseil du PHI : Révision des « Critères de recevabilité des projets de résolution et principes directeurs et procédure à suivre en vue de leur élaboration, puis de leur examen par le Conseil intergouvernemental (CIG) du PHI »

50. Pour donner suite à la recommandation du Conseil intergouvernemental du PHI selon laquelle, « Il est recommandé de soumettre les projets de résolution au moins deux semaines avant le début du Conseil, mais ils peuvent également l'être au cours des trois premiers jours de la session » (IHP/IC-XVIII/3, Rapport final, paragraphe 20), le Bureau du PHI a révisé les points 1, 3.1 et 3.2 des « Critères de recevabilité des projets de résolution et principes directeurs et procédure à suivre en vue de leur élaboration, puis de leur examen par le Conseil intergouvernemental (CIG) du PHI ». La version intégrale révisée en est présentée à l'annexe IV.

Préparatifs de la 44^e session du Bureau du PHI et de la 19^e session du Conseil intergouvernemental du PHI

51. Suite aux discussions amorcées à la 42^e session du Bureau du PHI (Paris, 12 juin 2008) concernant la possibilité d'intégrer un volet scientifique aux sessions du Conseil, le Bureau a décidé d'adopter une structure différente pour la 19^e session du Conseil du PHI. Ce volet scientifique prendra la forme d'une présentation publique de trois heures sur un domaine scientifique particulier du PHI et devrait constituer une activité d'information s'adressant à la fois, à la communauté scientifique du PHI et aux responsables de la formulation des politiques dans les États membres de l'UNESCO. Plusieurs membres du Bureau ont déclaré qu'à leur avis cette

nouvelle structure mettrait davantage en relief la pertinence scientifique de la session du Conseil du PHI, notamment en établissant des passerelles entre politique et science.

52. Le Bureau a décidé que la 19^e session du PHI se tiendrait du 5 au 9 juillet 2010 et serait précédée du 10^e Colloque Kovačs, du 2 au 3 juillet 2010. La 44^e session du Bureau du PHI aura lieu du 6 au 7 mai 2010.

Préparatifs en vue du 10^e Colloque Kovačs

53. Le Secrétariat du PHI a présenté, en vue du 10^e Colloque Kovačs, une proposition provisoirement intitulée « Hydrocomplexity-2010: Emerging Tools for Managing Wicked Water Problems » (Hydrocomplexité 2010 : nouveaux outils pour gérer d'épineux problèmes relatifs à l'eau). Le Bureau s'est félicité de la proposition et a demandé au Secrétariat d'y faire participer de jeunes scientifiques et gestionnaires spécialistes de l'eau. Les représentants de l'AISH et de l'AIH ont eux aussi accueilli favorablement le thème proposé et recommandé d'adopter une approche holistique pour rechercher de nouveaux outils afin de résoudre des questions sociales, institutionnelles et économiques, liées au cycle de l'eau.

Questions diverses

54. Afin d'assurer la transparence et de pouvoir rendre compte au groupe de soutien du PHI, le Bureau a demandé à pouvoir consulter les affectations de crédits aux diverses activités du PHI-VII au titre du budget de l'UNESCO. Le Secrétariat a répondu que cette possibilité avait été accordée au Comité des finances du PHI dans les limites administratives de l'UNESCO aux fins de suivi et de compte rendu. Dès que les plans de travail pour 2010-2011 seraient finalisés, les membres du Bureau pourraient les consulter, au niveau global approprié, afin d'étudier les crédits supplémentaires accordés au PHI.

55. Le Bureau a recommandé la création d'un mécanisme fonctionnel de remontée de l'information axé sur les utilisateurs afin de faciliter la consultation et de développer la communication avec les membres du Bureau et le Secrétariat. Un membre du Bureau présentera une proposition à ce sujet.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du Secrétariat sur les 180^e et 181^e sessions du Conseil exécutif de l'UNESCO, y compris les préparatifs de la 182^e session du Conseil exécutif et de la 35^e session de la Conférence générale
4. Examen de la mise en œuvre des résolutions et recommandations adoptées par le Conseil intergouvernemental du PHI à sa 18^e session
5. Aperçu du statut des centres UNESCO relatifs à l'eau (catégories 1 et 2)
 - 5.1 Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (catégorie 1)
 - 5.2 Centres de catégorie 2 proposés
 - 5.3 Présentation générale des centres de catégorie 2 récemment approuvés
6. Examen de la mise en œuvre du PHI-VII et des activités connexes de l'UNESCO
 - 6.1 Résultats de la mise en œuvre du PHI-VII depuis la 18^e session du Conseil intergouvernemental du PHI
 - 6.2 Activités extrabudgétaires liées au PHI
 - 6.3 Rapport du Comité des publications du PHI
 - 6.4 Présentation des mécanismes en vigueur de mise en œuvre du PHI
7. Considérations sur l'avenir du PHI
 - 7.1 Évaluation de la situation actuelle du PHI
 - 7.2 Débat sur l'avenir du PHI
 - 7.3 Débat sur des questions d'organisation
 - 7.4 Le PHI en Afrique
8. Relations avec les organisations du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales
 - 8.1 Coopération avec le système des Nations Unies sur les questions d'eau douce
 - 8.2 Coopération entre le PHI et le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)
 - 8.3 Participation de l'UNESCO-PHI au 5^e Forum mondial de l'eau
 - 8.4 Coopération avec les organisations non gouvernementales

9. Questions diverses
 - 9.1 Évaluation du PHI-VI
 - 9.2 Détermination des méthodes de travail du Conseil intergouvernemental du PHI : Révision des « Critères de recevabilité des projets de résolution et principes directeurs et procédure à suivre en vue de leur élaboration, puis de leur examen par le Conseil intergouvernemental (CIG) du PHI »
 - 9.3 Préparatifs de la 44e session du Bureau du PHI et de la 19e session du Conseil intergouvernemental du PHI
 - 9.4 Préparatifs en vue du 10^e Colloque Kovačs
10. Approbation du rapport final et clôture de la session

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS

I. MEMBRES DU BUREAU

Président :

Mr Abdin Mohd Ali Salih
(Group Vb - Arab States)
Member IHP National Committee of Sudan
Professor, Faculty of Engineering
University of Khartoum
Mailing address:
PO Box 15030 Amarat Office
Khartoum, Sudan
Tel: + 249 1 22 206006 / + 249 9220 19710
Fax: + 249 1 83 776030
Email: abdinsalih@gmail.com

Vice-Présidents :

Mr. Benedito Braga
(Group III – Latin America & the Caribbean)
Director, Agencia Nacional de Aguas
Chairperson, Brazilian IHP National
Committee (COBRAPHI)
Setor Policial, Area 5, Quadra 3, Bloco M
70610-200, Brasilia DF, Brazil
Tel: +55 61 21 09 54 31
Fax: +55 61 21 09 54 15
Email: benbraga@ana.gov.br

Mr Johannes Cullmann
(Group I – N. America and Western Europe)
IHP/HWRP – Sekretariat Koblenz
Postfach 200253
56002 Koblenz, Germany
Tel: + 49 261 13 06 53 13
Fax: + 49 261 13 06 54 22
Email: cullmann@bafg.de

Mr Pavol Miklanek
(Group II - Eastern and Central Europe)
Chairman, Slovak National Committee for
UNESCO-IHP
Institute of Hydrology SAS
Racianska 75
83102 Bratislava 3, Slovakia
Tel: + 42 12 44 25 93 11
Fax: + 42 12 44 25 93 11
Email: miklanek@uh.savba.sk

Mr Mbangiseni P. Nephumbada
(Group Va - Africa)
Chief Director, Water Resources Information
Management
Department of Water Affairs and Forestry
P/Bag x313
Pretoria 0001, South Africa
Tel: +27 12 336 8787
Fax : +27 12 336 6662
Email: nepfumm@dwaf.gov.za

Mr Kaoru Takara
(Group IV - Asia and the Pacific)
Member, IHP National Committee of Japan
Professor, Kyoto University
Gokasho, Uji
Kyoto 611-0011, Japan
Tel: + 81 774 38 4125
Fax: + 81 774 38 4130
Email: takara@flood.dpri.kyoto-u.ac.jp

II. OBSERVATEURS

Mr Gabriel Arduino
Scientific Officer, Hydrology and Water
Resources Branch
Climate and Water Department
World Meteorological Organization
7 bis, Avenue de la Paix | CP 2300
CH-1211 Geneva 2, Switzerland
Tel: +41 22 730 8331
Fax: +41 22 730 8043
Email: garduino@wmo.int

Mr Pierre Hubert
Secretary-General, International Association
of Hydrological Sciences (IAHS)
c/o Ecole de Mines de Paris
35, rue St Honoré
77305 Fontainebleau, France
Tel: +33 1 64 69 47 02
Fax: +33 1 64 69 47 03
Email: pjy.hubert@free.fr

Mr Didier Pennequin
Vice President for Europe – International
Association of Hydrogeologists (IAH)
Head of Water Division, BRGM
3 avenue C. Guillemin, BP 36009
45060 Orléans Cedex 2, France
Tel : +33 2 38 64 35 30
Fax : +33 2 38 64 34 46
Email : d.pennequin@brgm.fr

Mr Daniel Zimmer
Associate Director, World Water Council
(WWC)
Espace Gaymard
2-4 place d'Arvieux
13002 Marseille, France
Tel: +33 4 91 99 41 00
Fax: +33 4 91 99 41 01
Email: d.zimmer@worldwatercouncil.org

Mr Alexandre Brasil da Silva
First Secretary, Permanent Delegation of
Brazil to UNESCO
Maison de l'UNESCO, Bureau MR.07
1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France
Tel: +33 1 45 68 29 01
Fax: +33 1 47 83 28 40
Email: dl.brasil@unesco.org

Ms Suzuka Sakashita
First Secretary, Permanent Delegation of
Japan to UNESCO
148 rue de l'Université, 75007 Paris, France
Tel: +33 1 53 59 27 16
Fax: +33 1 53 59 27 27
Email: deljpn.pro@unesco.org

Mr Leonard Khoza
First Secretary, Embassy of the Republic of
South Africa
50 quai d'Orsay, 75007 Paris, France
Tel: +33 1 53 59 23 23
Fax: +33 1 53 59 23 63
Email: khozal@foreign.gov.za

Mr Abdelhafiz Elawad
Counsellor, Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of Sudan to UNESCO
Maison de l'UNESCO, Bureau M3.47
1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France
Tel: +33 1 45 68 34 88
Fax: +33 1 47 34 37 04
Email: a.elawad.sd@unesco.org

III. **SECRETARIAT DE L'UNESCO**

Au Siège

Secretariat of the International Hydrological
Programme (IHP) of UNESCO
Division of Water Sciences (SC/HYD)
1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France
Tel: +33 1 45 68 40 01
Fax: +33 1 45 68 58 11
Email: ihp@unesco.org

Mr András Szöllösi-Nagy
Deputy Assistant Director-General for Natural
Sciences
Secretary IHP / Director SC/HYD
Tel: +33 1 45 68 40 02
Email: a.szollosi-nagy@unesco.org

Mr José Alberto Tejada-Guibert
Deputy Secretary IHP
Tel: +33 1 45 68 40 96
Email: ja.tejada-guibert@unesco.org

Mr Olcay Unver
Coordinator, UN World Water Assessment
Programme (WWAP)
Tel: +33 1 45 68 39 44
Email: o.unver@unesco.org

Spécialistes du programme au Siège

Mr Siegfried Demuth
Senior Programme Specialist
Chief, Section on Hydrological Processes
and Climate
Tel: +33 1 45 68 39 96
Email: s.demuth@unesco.org

Mr Shahbaz Khan
Senior Programme Specialist
Chief, Section on Sustainable Water
Resources Development and Management
Tel: +33 1 45 68 45 69
Email: s.khan@unesco.org

Ms Alice Aureli
Programme Specialist, Section on
Hydrological Processes and Climate
Tel: +33 1 45 68 39 95
Email: a.aureli@unesco.org

Ms Sarantuyaa Zandaryaa
Programme Specialist, Section on
Sustainable Water Resources Development
and Management
Tel: +33 1 45 68 40 54
Email: s.zandaryaa@unesco.org

Mr Anil Mishra
Programme Specialist, Section on
Hydrological Processes and Climate
Tel: +33 1 45 68 39 47
Email: a.mishra@unesco.org

Mr Toshihiro Sonoda
Programme Specialist
Tel: +33 1 45 68 39 26
Email: t.sonoda@unesco.org

Mr Francesco Rizzo
Programme Specialist
Tel: +33 1 45 68 41 53
Email: f.rizzo@unesco.org

Ms Lisa Hiwasaki
Assistant Programme Specialist, Section on
Sustainable Water Resources Development
and Management
Tel: +33 1 45 68 40 29
Email: l.hiwasaki@unesco.org

Mr Miguel de França Doria
Assistant Programme Specialist, Office of the
Secretary
Tel: +33 1 45 68 41 81
Email: m.doria@unesco.org

Mr. Vincent Leogardo
Assistant Programme Specialist, Office of the
Secretary
Tel: +33 1 45 68 40 04
Email: v.leogardo@unesco.org

Mr Holger Treidel
Assistant Programme Specialist (ALD),
Section on Hydrological Processes and
Climate
Tel: +33 1 45 68 39 43
Email: h.treidel@unesco.org

*Spécialistes du programme dans les bureaux
hors Siège de l'UNESCO*

Mr Radwan Al-Weshah
Regional Hydrologist, UNESCO Cairo Office
8 Abdel Rahman Fahmy Street
Garden City, Cairo 11541, Egypt
Tel: + 202 2794 14 58
Fax: + 202 2794 52 96
Email: r.weshah@unesco.org

Mr Abou Amani
Assistant Programme Specialist in Natural
Science, UNESCO Accra Office
32 Nortei Ababio Street, Airport Residential
Area, Accra, Ghana
Tel: +233 21 765 497
Fax: +233 21 765 498
Email: a.amani@unesco.org

Ms Maria Concepcion Donoso
Regional Hydrologist, UNESCO Montevideo
Office
Edificio del MERCOSUR
Calle Dr. Luis Piera 1992,
Casilla de correo 859
Montevideo, Uruguay
Fax: + 598 2 413 2099
Email: mcdonoso@unesco.org.uy

Assistants au Siège

Ms Dominique Lozano
Assistant to the Deputy Secretary IHP
Tel: +33 1 45 68 40 18
Email: d.lozano@unesco.org

Mr Tifour Malek Kiani
Assistant
Tel: +33 1 45 68 40 03
Email: t.kiani@unesco.org

ANNEXE III**LISTE DES DOCUMENTS**
(documents en anglais seulement)**Documents de travail**

Cote du document (IHP/Bur-XLIII/...)	Titre	Point de l'ordre du jour
1	Agenda	2
2	Timetable	2
3	Final Report	1-10
4	List of Documents	2
5	List of Participants	2
6	Report of the Secretariat on the 180th and 181st sessions of the Executive Board of UNESCO, including preparations for the 182nd session of the Executive Board and the 35 th session of the General Conference	3
7	Implementation of resolutions and other recommendations adopted by the 18th session of the Intergovernmental Council of IHP	4
8	Progress report on cooperation of the International Hydrological Programme (IHP) of UNESCO with the UNESCO-IHE Institute for Water Education ¹	5.1
9	Proposed category 2 water-related centres	5.2
10	IHP-related extrabudgetary activities	6.2
11	Report of the IHP Publication Committee	6.3
12	Cooperation with UN system on freshwater issues	8.1
13	Report on UNESCO-IHP participation in the 5th World Water Forum	8.3
14 Rev.	Revision of the "Guidelines for the preparation and consideration of Draft Resolutions at the Intergovernmental Council of IHP"	9.1
15	Considerations on the possible establishment of a new Section on Groundwater Resources and Aquifer Systems within the Division of Water Sciences	7.3

¹ Document préparé en collaboration avec l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau.

Documents de référence

Cote du document	Titre	Point de l'ordre du jour
IHP/Bur-XLI/3	Final report of the 41st session of the IHP Bureau (Paris, 26-28 March 2008)	2
IHP/IC-XVIII/3	Final Report of the 18th session of the Intergovernmental Council of the IHP (Paris, 9-13 June 2008)	2
IHP/Bur-XLII/3	Final Report of the 42nd session of the IHP Bureau (Paris, 12 June 2008)	1-10
180 EX/Decisions	Decisions adopted by the Executive Board at its 180th session, Paris, 30 September - 21 October 2008	2
181 EX/17	Report by the Director-General on feasibility studies for the establishment of category 2 institutes and centres under the auspices of UNESCO (See Parts II, III and IV for water-related centres)	2
35 C/5 Draft	Draft Programme and budget, 2010-2011	2
BPI/OPP/PUB/2009/ INT/3	UNESCO Publications Guidelines (April 2009)	6.3
IHP/Bur-XLIII/Ref.1	Draft IHP Publications Strategy (updated version, May 2009)	6.3
Annex V of IHP/Bur- XXXIX/3	Admissibility criteria, guidelines and rules of procedure for the preparation and consideration of Draft Resolutions (DRs) at the Intergovernmental Council of IHP [revised version, 21 April 2008]	9.2

ANNEXE IV

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DES PROJETS DE RÉOLUTION (DR) ET PRINCIPES DIRECTEURS ET PROCÉDURE À SUIVRE EN VUE DE LEUR ÉLABORATION PUIS DE LEUR EXAMEN PAR LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI [version révisée, 5 juin 2009]

1. POUVOIR DE SOUMETTRE UN PROJET DE RÉOLUTION (DR)

Les projets de résolution (DR) sont élaborés par le Comité de rédaction des résolutions élu par le Conseil intergouvernemental (CIG) en fonction des délibérations du CIG. Le mandat du Comité de rédaction figure à l'annexe V du document IHP/IC-XIV/3.

Pour que les membres du CIG puissent plus facilement examiner les projets de résolution et formuler des observations, il est recommandé de soumettre les DR au Secrétariat du PHI deux semaines avant le début de la session correspondante du Conseil intergouvernemental. Les DR ainsi reçus sont communiqués aux membres du CIG une semaine avant le commencement de la session.

La soumission d'un DR pendant une session du CIG reste officiellement possible pendant les trois premiers jours ouvrables de ladite session. Les soumissions tardives doivent toutefois être considérées comme exceptionnelles et ne doivent être présentées qu'en dernier ressort, pour traiter des questions cruciales qui ne sont pas étudiées dans les DR existant déjà. Ces soumissions doivent être présentées par plusieurs États membres du CIG. Décider de leur recevabilité relève de la prérogative du Comité de rédaction des résolutions qui en évalue le bien-fondé.

Lorsque le Comité de rédaction des résolutions a terminé de regrouper et de réviser tous les DR présentés, son Président les soumet au CIG en séance plénière pour adoption.

Une fois adopté par le CIG en séance plénière (par consensus ou vote) un projet de résolution devient une résolution du Conseil intergouvernemental du PHI.

2. CRITÈRES RECOMMANDÉS POUR L'ÉVALUATION DES PROJETS DE RÉOLUTION

Pour être accepté par le Comité de rédaction et soumis au CIG en séance plénière pour approbation, un projet de résolution doit répondre aux critères ci-après :

- 2.1 Le DR doit constituer un atout indépendant et être structuré de manière à répondre aux trois questions suivantes :
 - 2.1.1 Pourquoi une telle décision doit-elle être prise ?
 - 2.1.2 Quelle est la décision ?
 - 2.1.3 Comment la décision sera-t-elle mise en œuvre ?
- 2.2 Un projet de résolution doit comporter deux parties principales :
 - 2.2.1 Un préambule (répondant à la première question du point 2.1 : Pourquoi une telle décision doit-elle être prise ?)
 - 2.2.2 Un dispositif (répondant aux questions 2 et 3 du point 2.1 : Quelle est la décision ? Comment la décision sera-t-elle mise en œuvre ?)

- 2.3 Un projet de résolution ne doit être élaboré que s'il est nécessaire pour formuler :
- 2.3.1 D'importantes décisions politiques relatives à l'orientation d'ensemble du PHI et/ou à sa stratégie générale
 - 2.3.2 D'importantes décisions structurelles
 - 2.3.3 Des questions de fond concernant le programme et/ou son budget
 - 2.3.4 D'importantes décisions relatives aux mécanismes d'exécution et de mise en œuvre du PHI
- 2.4 Un projet de résolution doit traiter de questions soumises à la session correspondante du CIG et débattues à cette session au titre d'un point de l'ordre du jour
- 2.5 Un projet de résolution doit refléter avec précision les conclusions de la séance plénière
- 2.6 Un projet de résolution doit être adressé à une ou plusieurs des entités ci-après :
- 2.6.1 Les États membres de l'UNESCO ou un ensemble pertinent d'États membres
 - 2.6.2 Les comités nationaux du PHI ou un ensemble pertinent de comités
 - 2.6.3 La Conférence générale de l'UNESCO
 - 2.6.4 Le Conseil exécutif de l'UNESCO
 - 2.6.5 Le Directeur général de l'UNESCO
 - 2.6.6 Le Bureau du PHI
 - 2.6.7 Le Secrétariat du PHI
 - 2.6.8 Des organes subsidiaires du Conseil du PHI
 - 2.6.9 Autres
- 2.7 Formulation
- 2.7.1 Le libellé doit être « nécessaire et suffisant »
 - 2.7.2 Il convient d'éviter tout ce qui peut être superflu et faire double emploi
 - 2.7.3 Le préambule doit être aussi bref que possible et chacun de ses alinéas être clairement lié à un ou plusieurs paragraphes du dispositif et réciproquement
- 2.8 Présentation des projets de résolution

Des exemples de la présentation (ponctuation, police de caractère, taille des caractères, etc.) à respecter pour soumettre des DR au secrétariat du Comité de rédaction des résolutions peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001375/137591f.pdf> Annex IV. Sur papier, voir l'exemple figurant à l'annexe IV du document IHP/IC-XVI/3.

3. PROCÉDURE À SUIVRE

- 3.1 Les membres du Conseil intergouvernemental du PHI sont vivement encouragés à soumettre des DR par Internet [par courriel au Secrétariat du PHI à l'adresse suivante : ihp@unesco.org], au secrétariat du Comité de rédaction deux semaines avant le début de la session correspondante du CIG, en indiquant à quel point de l'ordre du jour se rattache chaque projet de résolution proposé.
- 3.2 Les DR exceptionnellement soumis pendant les trois premiers jours ouvrables de la session en cours doivent être présentés par plusieurs membres du CIG. Ils doivent être présentés de préférence en anglais pour faciliter le travail du Comité des résolutions.
- 3.3 Le secrétariat du Comité de rédaction des résolutions est assuré par le Secrétariat du PHI.
- 3.4 Les DR sont numérotés au fur et à mesure de leur arrivée au Secrétariat et envoyés par Internet [courriel] sous leur forme originale à tous les membres du CIG, pour information, une semaine avant le début de la session du Conseil intergouvernemental.
- 3.5 La date limite de soumission des DR est communiquée à tous les membres du CIG et des Comités nationaux du PHI en même temps que les présents principes directeurs.
- 3.6 Le Comité de rédaction des résolutions, élu par le CIG, examine et traite les projets de résolution conformément aux critères susmentionnés et au mandat du Comité de rédaction des résolutions, qui figure dans le document IHP/IC-XIV/3 Annexe V.

ANNEXE V

GLOSSAIRE DES SIGLES ET TERMES SPÉCIAUX UTILISÉS DANS LE PRÉSENT RAPPORT

AMCOW	Conseil des ministres africains chargés de l'eau
APCE	Centre d'écohydrologie pour l'Asie et le Pacifique
réSEAU	Écoles associées de l'UNESCO (également appelé « Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO »)
BMU	Bundesministeriums für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit (Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire, Allemagne)
DEDD	Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)
DG	Directeur général (de l'UNESCO)
DR	Projet de résolution
EDD	Éducation en vue du développement durable
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
HELP	L'hydrologie au service de l'environnement de la vie et de la formulation des politiques
HidroEx	Centre international HidroEx pour l'éducation, le renforcement des capacités et la recherche appliquée dans le domaine de l'eau
HQ	Siège
AIH	Association internationale des hydrogéologues
AISH	Association internationale des sciences hydrologiques
ICIWaRM	Centre international pour la gestion intégrée des ressources en eau
IFI	Initiative internationale sur les inondations
CIG	Conseil intergouvernemental
IGRAC	Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines
IHE	Institut international d'études infrastructurelles, hydrauliques et environnementales, now called the Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau
PHI	Programme hydrologique international (de l'UNESCO)
PHI-VI	Sixième phase du Programme hydrologique international (2002-2007)
PHI-VII	Septième phase du Programme hydrologique international (2008-2013)
IOS	Service d'évaluation et d'audit
ISARM	Initiative sur la gestion des ressources des aquifères transnationaux
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
JFIT	Fonds-en-dépôt japonais
LAC	Région Amérique latine et Caraïbes
MAR	Gestion de la recharge des aquifères
PHO	Programme d'hydrologie opérationnelle (de l'OMM)
PCCP	Du conflit potentiel au potentiel de coopération

PEID	Petits États insulaires en développement
TERI	Institut Tata de recherche sur l'énergie (Inde)
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNESCO-IHE	Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau
UNEVOC	Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels
CDI	Commission du droit international
UNW-DPC	Programme d'ONU-eau pour le développement des capacités dans le cadre de la Décennie
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
WET	Worldwide Water Education (Foundation)
OMM	Organisation météorologique mondiale
WWAP	Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau
CME	Conseil mondial de l'eau
WWDR	Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau